DLP 18-5-82978 71

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE n° 1610 AD - Edition Grandes Cultures

EDITION DE LA STATION "des Pays de la Loire"

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

GRANDES CULTURES

ABONNEMENT ANNUEL: 60 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
10, rue Le Nôtre, 49044 ANGERS CEDEX
Tel.: 36.16.55

Régisseur des recettes DDA
C.C.P 8604-02 D NANTES

BULLETIN N° 27 DU 14 MAI - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

P 1 - P 2 Céréales

CEREALES

I - BLE D'HIVER

en fonction des stades de semis, des variétés et de l'emplacement des parcelles, la végétation va du stade "2 noeuds" au stade "fin épiaison".

A) PUCERONS DU FEUILLAGE -

On observe un développement important des pucerons, particulièrement dans les parcelles où la surveillance a été négligée. Des dégâts pourront donc être enregistrés lors de la récolte.

La cause de ce développement et le manque d'efficacité d'une intervention sont dus à différents facteurs, tels que :

- Surveillance insuffisante des pucerons dont le développement à la base des plantes rend parfois l'observations difficile.
- Non exécution des traitements recommandés par les bulletins du 22 Avril et du 4 Mai, en particulier certains traitements n'ont pas été exécutés lorsque le seuil établi à 20 pucerons par plante a été dépassé.
- Réalisation de traitements avec des quantités de liquide insuffisantes ; il est rappelé qu'un volume de 1 000 l/ha est indispensable.
- Températures insuffisantes pour permettre l'efficacité de certains insecticides, (phosalone).

Dans la situation actuelle, on peut envisager encore certains traitements :

Sur blé tardif : on doit effectuer un traitement immédiat si l'on constate plus 20 pucerons du feuillage par pied.

Sur blé épié : ce traitement peut également être réalisé sur blé épié lors des traitements fongicides. Dans ces conditions la plante entière doit être protégée.

B) PUCERONS DES EPIS -

Les pucerons des épis sont observés, dans tous les départements, et les conditions climatiques leur sont favorables. Le traitement doit être limité actuellement :

- aux cultures de la Vendée et de Loire Atlantique ;
- aux variétés précoces, type Castan dans tous les départements.

Ce traitement doit être réalisé dans les conditions suivantes :

- intervention dès l'épiaison si l'on constate quune talle sur deux est colonisée par, au moins cinq pucerons. (Bien regarder entre les épis pour noter leur présence).
- avec l'une des spécialités insecticides suivantes :

Matières actives	Spécialités commerciales	Quantités de spécialités commerciales par hectare
pirimicarbe	PIRIMOR G.	0, 250 L
phosalone	NOMBREUSES SPECAILITES	
bromophos	NEXION EC 40	1 L
	SOVI NEXION 25	1, 5 L
	RHODIANEX	1, 5 L
endosulfan	THIODAN 35 CE	1, 5 L
dialiphos + endosulfan	FENDIK	1, 5 L
thiométon + endosulfan	SERK	1, 5 L
éthiophencarbe + oxydéméton-méthyl	CRONETON MR	1, 5 L

..../...

C) JAUNISSEMENT DU FEUILLAGE -

Depuis un mois envrion, on note, dans la plupart des parcelles, et sur la plupart des variétés un jaunissement du feuillage, particulièrement au niveau de la 4ème feuille. Ces taches décolorées ressemblent à des manifestations de Septoriose

Il ne s'agit pas de cette maladie, mais de manifestation de nature physiologique.

D) SEPTORIOSES -

Les conditions climatiques sont extrêmement défavorables à ces maladies. La septoriose du feuillage est actuellement d'après nos observations plus fréquente que la septoriose de l'épi.

E) ROUILLE JAUNE

La maladie est en cours d'extension, mais cependant elle n'est pas virulente sauf sur la variété Talent. Toutefois, il convient d'intervenir dès l'apparition de cette affection.

F) ROUILLE BRUNE -

La maladie se rencontre d'une manière général et les conditions climatiques risquent de favoriser son développement.

G) OIDIUM -

Dans les parcelles provenant de semis denses, et sur les variétés sensibles, l'oïdium se rencontre fréquemment à la base des tiges. Actuellement, il ne passe pas sur les étages supérieurs.

CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAITEMENTS FONGICIDES "D'EPIAISON"

Du fait de l'évolution relativement lente de la plupart des maladies cryptogamiques, il est souhaitable d'intervenir dans les conditions suivantes :

+ retarder le traitement fongicide, à la fin de l'épiaison, pour assurer une plus longue efficacité de ce traitement ;

+ exécuter cette intervention avec celle dirigée contre les pucerons des épis ;

+ si la rouille jaune est absente, il est souhaitable d'utiliser des spécialités commerciales moins efficaces mais plus économiques ;

+ dans les parcelles où le potentiel de rendement est inférieur à 50 Qx, et en l'absence des maladies citées, et de pucerons, il est préférable de ne pas intervenir.

II - ORGES D'HIVER

A) PUCERONS DU FEUILLAGE -

Les mêmes observations et les mêmes traitements sont à faire que pour les blés d'hiver.

B) MALADIES CRYPTOGAMIQUES -

Se reporter au bulletin N° 26 du 4 Mai.

III - ORGES DE PRINTEMPS

A) PUCERONS DU FEUILLAGE -

Assurer, dans les conditions indiquées par les précédents bulletins, la protection contre les pucerons vecteurs de la jaunisse nanisante.

B) JAUNISSEMENT PHYSIOLOGIQUE

Le jaunissement physiologique, actuellement constaté sur les orges de printemps, est du essentiellement à la secheresse.

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles des Pays de la Loire - 10 Rue Le Nôtre - 49044 ANGERS CEDEX - N° C.P.P. 1610 AD - Le Directeur Gérant : G. RIBAULT.